

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le 20/10/2023
ID : 974-249740101-20231020-2023_109_BC_15-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_109_BC_15
Approbation du plan de financement prévisionnel pour le déploiement d'un outil de suivi participatif du recul du trait de côte_CoastSnap

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

AFFAIRE N°2023 109 BC 15 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN OUTIL DE SUIVI PARTICIPATIF DU REcul DU TRAIT DE CÔTE_COASTSNAP

Le Président de séance expose :

Contexte

Le TCO est compétent en GEMAPI depuis le 1^{er} Janvier 2018. Une des composantes de la GEMAPI est la défense contre les inondations et contre la mer. Le législateur entend par « défense contre la mer », la défense contre les inondations liées aux submersions marines ainsi que la gestion des phénomènes d'érosion côtière.

Si la compétence GeMAPI a été obligatoirement transférée aux EPCI-FP, son mode d'exercice relève de la libre appréciation du Maître d'Ouvrage compétent. Une faculté d'intervention à justifier par un caractère d'intérêt général ou d'urgence, il revient donc au TCO d'élaborer sa propre doctrine sur son littoral.

Après la réalisation d'un diagnostic territorial (phase 1 - 2020), la démarche s'est poursuivie avec la construction de la stratégie d'intervention (phase 2 - 2021) pour finalement aboutir à la définition d'un programme d'actions (phase 3 - 2023) pour une période s'étalant de 2023 à 2027.

Dans le cadre de ce programme d'actions, et en accord avec ses orientations stratégiques, le TCO prévoit de développer un outil répondant au double-objectif d'amélioration de la connaissance tout en sensibilisant les citoyens au recul du trait de côte. Ce suivi participatif pourrait prendre exemple sur la démarche CoastSnap. Cette dernière consiste à installer des stations fixes depuis lesquelles les passants peuvent prendre une photo du littoral. Cela permet ainsi de constituer une base de données photographiques pour étudier l'évolution du littoral tout en sensibilisant les citoyens. Cette démarche expérimentale et innovante a été initiée en Australie en 2017 et se déploie progressivement en France hexagonale.

Fonctionnement du dispositif CoastSnap

Le principe est d'installer des stations « totems » munies de socle pour smartphone devant les sites considérés. Un panneau explicatif indique alors à chaque passant qu'il peut poser son téléphone sur le socle, prendre une photo et l'envoyer à l'organisme ayant engagé la démarche. Cela permet de récolter un grand nombre de photos, prises à des instants différents mais depuis un même point fixe.

La base de données créée est ainsi constituée de photographies pouvant être analysées et comparées entre elles, à l'aide de différents algorithmes de traitement d'images. Il est alors possible d'exploiter ces photos et d'en extraire des données scientifiques de suivi du trait de côte.

Pertinence du dispositif CoastSnap pour le TCO

Une étude d'opportunité, annexée à la présente note, a été réalisée à partir de différents retours d'expériences d'acteurs ayant mis en place la démarche CoastSnap sur le territoire métropolitain afin d'évaluer la pertinence d'une adaptation de cet outil à l'échelle du TCO.

Il en ressort que le littoral du TCO est un territoire adapté à accueillir ce dispositif compte tenu des dynamiques érosives existantes et de la fréquentation touristique. Cette initiative offre ainsi une excellente opportunité de sensibilisation et de communication auprès de la population locale et touristique sur l'évolution du trait de côte et les phénomènes d'érosion. De plus, développer cet outil novateur positionnerait le TCO

comme un acteur précurseur et engagé en matière de gestion intégrée du littoral nationale.

Scénario de déploiement expérimental du dispositif CoastSnap sur le territoire du TCO

Le déploiement de CoastSnap sur le territoire du TCO peut s'opérer de manière expérimentale dans un premier temps, avec l'installation de quatre (4) stations pilotes, à l'image de ce qui a été fait en Nouvelle-Aquitaine. Ces quatre stations sont un bon compromis pour cette phase expérimentale afin d'optimiser la gestion des ressources et la mobilisation des moyens disponibles pour déployer les stations ainsi que le travail en post-traitement nécessaire pour l'obtention de résultats pertinents.

Plusieurs critères sont nécessaires pour sélectionner un site d'implantation d'une station. Pour garantir une installation pertinente, il faut veiller à :

- Une **fréquentation élevée** du site pour une participation et un recueil de photos optimale. Cela permettra d'étudier les dynamiques sédimentaires et d'avoir une portée pédagogique convenable.
- Un **positionnement technique primordial**, pour optimiser le traitement d'image. Le point de vue de la station doit être positionné suffisamment en hauteur et comprendre un certain nombre de « points de contrôle » (points fixes remarquables du paysage).
- Une **cohérence avec la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) du TCO**. L'installation se fera sur des sites définis comme sensibles dans la stratégie et sur des communes différentes.

Selon les critères cités ci-dessus, les sites d'implantation proposés sont les suivants :

- Le Port : Littoral nord ;
- Saint-Paul Centre-Ville : débarcadère ;
- Saint-Leu : rive droite de l'embouchure de la Ravine Grand et Petit Étang ;
- Trois Bassins : pointe de Trois-Bassins / vue sur l'embouchure de la ravine Trois-Bassins.

Organisation partenariale envisagée et aspect financier

Les potentiels acteurs du territoire à impliquer dans la démarche (DEAL, Observatoire du Littoral, BRGM, Réserve Nationale Marine de La Réunion, Université de La Réunion et Université Bretagne Occidentale) ont été sollicités pour une première réunion afin d'échanger de l'opportunité et des éventuelles modalités de déploiement du dispositif.

Le projet sera porté par le TCO mais au vu de l'engagement partagé des différents acteurs, le déploiement expérimental peut s'opérer de manière multipartenariale :

- La fabrication, l'installation et l'entretien des stations sera effectuée par le TCO, avec un appui technique du BRGM.
- La mise en place de la plateforme numérique, le travail de réception et d'analyse des données sera conduit par le BRGM via une convention dédiée.
- La communication nécessaire et régulière des résultats sera réalisée par le TCO, en lien avec l'Observatoire du Littoral.

Cette organisation s'entend pour la phase expérimentale d'une durée de 3 ans avec un déploiement du dispositif au 1^{er} semestre 2024.

À partir des différents retours d'expérience étudiés et des discussions avec les acteurs concernés, le coût estimé pour le déploiement expérimental du dispositif est de 150 000 €HT au total et réparti de la manière suivante :

- Frais de fabrication, d'installation, de maintenance des stations et de communication : 20 000€ HT ;
- Frais de création de la plateforme numérique, de fonctionnement, d'analyse des données : 130 000 € HT (financé à hauteur de 20 % par le BRGM soit 26 000 € HT).

Les prestations proposées par le BRGM et les coûts correspondants sont annexés à la présente note dans une fiche action prévisionnelle rédigée par ce dernier.

Le projet sera financé par les différents partenaires de la manière suivante :

- Le BRGM à hauteur de 17% du coût total, soit 26 000 € HT ;
- Le TCO à hauteur de 32% du coût total, soit 48 000 € HT ;
- La DEAL à hauteur des 51% restants, soit 76 000 € HT, via les fonds du volet littoral de l'AFITF

NB : Dans le cadre des demandes de subvention, le financeur demande une participation minimum du maître d'ouvrage à hauteur de 20 % de l'enveloppe globale du projet.

Le plan de financement prévisionnel de la mise en œuvre expérimentale du dispositif CoastSnap sur le territoire du TCO sur une durée de trois ans est donc le suivant (sous réserve de l'attribution de la subvention AFITF) :

<i>Origine</i>	<i>Frais fabrication, installation, maintenance</i>		<i>Frais de fonctionnement, analyse</i>		<i>Montant participation total (€ HT)</i>	<i>Part du coût total (%)</i>
	<i>Montant (€ HT)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Montant (€ HT)</i>	<i>Part (%)</i>		
BRGM	/	/	26 000	20%	26 000	17%
TCO	4 000	20%	44 000	34%	48 000	32%
DEAL	16 000	80%	60 000	46%	76 000	51%
TOTAL	20 000	100%	130 000	100%	150 000	100%

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 07/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/07/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Suite à la demande d'amendement de la Commission Eau, Assainissement et GEMAPI du 13/07/2023,

Il est demandé à l'assemblée de :

- **APPROUVER** le projet de déploiement d'un outil de suivi participatif du recul du trait de côte, intégrant la pose et le suivi de quatre (4) stations sur le littoral du TCO ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre de ce dispositif expérimental sur les 3 prochaines années ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président